

PROGRAMME DE FORMATION

Hygiène en restauration ou en blanchisserie

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Objectifs de la formation

Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène tout en respectant les principes HACCP ou RABC

Durée

3.00 jour(s)
21:00 heures

Public

Personnes en situation de handicap travaillant en ESAT ou en EA

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

Programme

Les bonnes pratiques d'hygiène professionnelle :

- Le personnel : santé, Equipement de Protection Individuel, hygiène et lavage des mains
- Les locaux : entretien
- Le matériel : entretien, rangement
- Les produits : stockage, conservation, distribution
- Le nettoyage et la désinfection : les produits, les opérations
- Les microbes : définition, développement, destruction

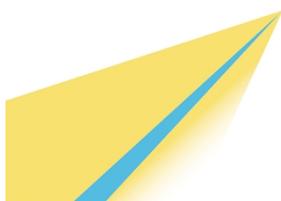
Méthodes et supports

Apports théoriques
Exercices
Mises en situation
Echanges

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :



- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.